

Motion du 28 septembre 2026 de Mmes et MM. Omar Azzabi, Simon Gaberell, Cyril Alispach, Hanumsha Qerkini, Laurence Corpataux et Laurence Desarzens: «Démocratisons davantage l'accès au Grand Théâtre de Genève: doublons ou triplons le nombre de places à 25 francs!»

PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

Le Grand Théâtre de Genève (GTG) constitue l'une des principales institutions culturelles de la Ville. Son fonctionnement repose cependant de manière très importante sur le financement public. Selon la réponse du Conseil administratif à la question écrite QE-846, les financements publics représentent environ 70% des ressources du GTG, soit 47,7 millions de francs, dont 44,8 millions provenant de la Ville de Genève.

Cette importante participation de la collectivité publique implique également de réfléchir à l'accessibilité de l'institution. Le Conseil administratif rappelle d'ailleurs explicitement que le GTG exerce une mission de service public impliquant une politique tarifaire permettant de maintenir l'accessibilité de l'offre culturelle, avec pour objectif de rechercher un équilibre entre fréquentation, diversité artistique et niveau des prix.

Or, la même réponse indique que le taux de remplissage des opéras a retrouvé un niveau élevé, avec un taux supérieur à 80% en 2025-2026. Elle souligne également que les recettes de billetterie demeurent structurellement limitées et que le rapport Actori cité par le Conseil administratif identifiait notamment la politique tarifaire et le taux de remplissage des spectacles parmi les axes d'amélioration possibles.

Dans ce contexte, augmenter significativement le nombre de billets accessibles au tarif de 25 francs permettrait de renforcer la dimension de service public du GTG et de favoriser l'accès aux représentations pour des personnes qui peuvent aujourd'hui être éloignées de l'opéra et du ballet en raison du prix des billets.

Une telle mesure ne viserait pas à uniformiser la politique tarifaire du GTG. Elle consisterait au contraire à renforcer, au sein de la grille tarifaire existante, un contingent de billets particulièrement accessibles, notamment pour les représentations susceptibles d'atteindre un taux de remplissage élevé.

Le choix d'un doublement, voire d'un triplement du nombre de places à 25 francs mérite d'autant plus d'être étudié que le GTG bénéficie d'un financement public très important et que le Conseil administratif reconnaît lui-même la nécessité de réfléchir à de nouveaux paradigmes pour l'avenir de l'institution. La réponse à la question écrite QE-846 mentionne ainsi les analyses en cours visant à diminuer les coûts tout en garantissant les missions intrinsèques du GTG.

L'argent public investi dans une institution culturelle doit pouvoir se traduire également par une accessibilité réelle de ses spectacles. Le GTG doit pouvoir rester une institution d'excellence artistique tout en étant davantage ouvert à l'ensemble de la population genevoise.

Doubler et, lorsque cela est possible, tripler le nombre de places à 25 francs constitue une mesure concrète, facilement identifiable et directement perceptible par le public.

C'est pourquoi le Conseil municipal invite le Conseil administratif à engager les démarches nécessaires auprès de la Fondation du GTG afin d'augmenter substantiellement ce contingent dès le retour complet des représentations à la place de Neuve, prévu pour la saison 2027-2028.

Considérant:

- que le GTG constitue l'une des principales institutions culturelles de la Ville et qu'il exerce une mission de service public;
- que son fonctionnement repose largement sur des financements publics, qui représentent environ 70 % de ses ressources, soit 47,7 millions de francs, dont 44,8 millions provenant de la Ville de Genève, selon la réponse du Conseil administratif à la question écrite QE-846;
- que cette importante participation de la collectivité publique implique de veiller à l'accessibilité de l'offre culturelle du GTG au plus grand nombre;
- que le Conseil administratif reconnaît que la politique tarifaire constitue un élément essentiel de cette mission de service public et doit permettre de rechercher un équilibre entre accessibilité, fréquentation, diversité artistique et recettes de billetterie;
- que le taux de remplissage des opéras a dépassé 80% durant la saison 2025-2026 et que des places sont actuellement proposées au tarif de 25 francs;
- que l'augmentation du nombre de places à 25 francs permettrait de réduire la barrière financière d'accès à l'opéra et au ballet, et permettrait de contribuer ainsi à la diversification des publics;
- que la période de fermeture du GTG pour les travaux de modernisation de sa machinerie jusqu'en 2027 constitue une occasion de réfléchir à sa politique tarifaire et à son accessibilité en vue de sa réouverture,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à engager, en vue de la réouverture du GTG après les travaux de modernisation, des discussions avec sa fondation afin de doubler, dès la saison 2027-2028, le

nombre de places proposées au tarif de 25 francs, et à étudier, lorsque la jauge, la configuration des salles, la demande et le taux de remplissage le permettent, la possibilité de tripler ce contingent;

- à profiter de la réouverture du GTG en 2027 pour renforcer sa politique d'accessibilité tarifaire, en intégrant l'augmentation du contingent de places à 25 francs à la réflexion sur la politique tarifaire et la réforme de la gouvernance de l'institution, afin de favoriser durablement la diversité et l'élargissement de ses publics;
- à présenter au Conseil municipal, dans le cadre de la prochaine présentation du budget ou des comptes du GTG, un état des lieux du dispositif, comprenant notamment le nombre de places actuellement proposées à 25 francs, leur taux de réservation et leur évolution au cours des dernières saisons, ainsi que les effets attendus d'une augmentation de ce contingent sur la fréquentation et les recettes de billetterie.